

Séance régulière du 11 août 2025
Procès-verbal

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal tenue à la salle Lévis St-Yves, 2451, rue Camirand, le 11 août 2025 à 19 h.

À laquelle sont présents,

Monsieur Michel Pelletier, maire, ainsi que Madame la conseillère et Messieurs les conseillers :

Martin Harvey	Siège no 1
Regent Michaud	Siège no 3
Denis Bergeron	Siège no 5
Georges Lysight	Siège no 6

Absence: Doris Jetté, Siège no 2

Les membres du conseil formant quorum, chacune de ces personnes s'étant identifiée individuellement.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

La séance est ouverte à 19h07, sous la présidence de M. Michel Pelletier, maire.

Afin d'alléger la séance, à défaut de manifester son désaccord lors de la présentation d'une proposition, il sera présumé que tous les membres du conseil présents soient d'accord avec les décisions prises à la présente assemblée.

Le maire fait un retour sur ses activités durant le mois et l'avancement des divers dossiers administratifs.

Le maire fait mention :

- De la réussite de la fête au village, en remerciant l'ensemble des citoyens pour leur participation, soulignant que plusieurs enfants sont venus le remercier pour les jeux installés ;
- De sa gratitude envers les partenaires qui ont contribué à la réalisation du Préau au Parc, soit la MRC par le (PSPS), Desjardins, Excavation Arseneault, Promix ainsi que les employés de la municipalité ;
- De la fin des travaux d'asphaltage sur le rang Trépanier ;
- Du financement du trottoir qui a été entièrement défrayé par les fonds de carrières-sablières ;
- Que des dos d'âne seront prochainement installés sur la rue Camirand, la rue de la Fabrique et la rue Paul-Lemay, afin de contribuer à la réduction de la vitesse dans ces secteurs.

148-08-2025

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont pris connaissance de l'ordre du jour;

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur le conseiller Martin Harvey appuyé par monsieur le conseiller Denis Bergeron et unanimement résolu d’adopter l’ordre du jour tel que présenté :

Monsieur le maire demande le vote.

1. ADOPTION DE L’ORDRE DU JOUR

2. PROCÈS-VERBAUX

2.1 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 14 juillet 2025

3. CORRESPONDANCE

3.1 Aucune correspondance

4. PÉRIODE DE QUESTIONS

4.1. Quelques questions ont été posés par des citoyens

5. ADMINISTRATION

5.1 Adoption des dépenses du mois de juillet 2025

5.2 Rapport de la greffière-trésorière des recettes et dépenses au 31 juillet 2025

5.3 Système de gestion de l’application de la loi sur les archives (gala)

5.4 Redevance carrières-sablières – Proposition de la municipalité de Sainte-Ursule

5.5 Autorisation à Mme Evelyne Caya-Pelletier de magasiner un enregistreur vidéo pour les séances du conseil

6. RESSOURCES HUMAINES

7. SÉCURITÉ PUBLIQUE

7.1 Coupe d’arbres sur le territoire de la municipalité

8. TRANSPORT/VOIRIE

8.1 Adjudication du contrat de déneigement 2025-2026-2027

8.2 Recommandation de paiement décompte numéro 1-A et 1-B –Travaux de voirie Rang Trépanier – Construction et Pavage Boisvert

8.3 Recommandation de paiement - Troisième décompte - Travaux trottoir Waterloo - Compagnie Pavage de Beauce

8.4 Lignage du stationnement de la municipalité par ligne Maska

8.5 Paiement des frais de service professionnel de l'ingénieur Ghyslain Lambert

9. **URBANISME**

10. **ENVIRONNEMENT**

11. **LOISIRS ET CULTURE ET POLITIQUE FAMILIALE**

12. **AFFAIRES NOUVELLES**

13. **PÉRIODE DE QUESTIONS**

14. **CLÔTURE DE LA SESSION**

2. **PROCÈS-VERBAUX**

149-08-2025

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 14 JUILLET 2025

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont individuellement pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du 14 juillet 2025;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil renoncent à la lecture du procès-verbal;

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur le conseiller Georges Lysight appuyé par monsieur le conseiller Régent Michaud et unanimement résolu d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 14 juillet 2025.

Monsieur le maire demande le vote.

3. **CORRESPONDANCE**

AUCUNE CORRESPONDANCE

4. **PÉRIODE DE QUESTIONS**

Il y a eu des questions sûres:

- Les dos d'âne à installer
- Demander à la MTQ afin d'installer un radar sur la route 350
- Revoir le nettoyage sur la rue Camirand

5. **ADMINISTRATION**

150-08-2025

ADOPTION DES DÉPENSES DU MOIS DE JUILLET 2025

CONSIDÉRANT QUE le conseil a pris connaissance des comptes à payer dans la liste soumise au 31 juillet 2025;

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur le conseiller Régent Michaud appuyé par monsieur le conseiller Martin Harvey et unanimement résolu d'autoriser le paiement des dépenses courantes, pour la période du 1^{er} juillet 2025 au 31

juillet 2025 totalisant un montant de 73 580.33\$ tel que présenté et les salaires de juillet au montant de 37 710.48\$.

#161	Broderie Aile D'Art	350.11\$
#195	Canadien National	3289.50\$
#802	Équipements G. Gagnon	10.93\$
#288	Groupe CLR	453.35\$
#300	Hydro-Québec	367.14\$
#422	Patrick Morin	117.81\$
#606	Services de Cartes Desjardins	2532.03\$
#502	Sogetel inc.	156.38\$
#1096	Télus	69.61\$
#121	Bélanger Sauvé	862.31\$
#1158	Dépenses bibliothèque	68.72\$
#249	Excavation Arseneault	7473.38\$
#257	Félix Sécurité inc.	333.65\$
#1219	Garage Alain Plante	378.16\$
#320	Kenworth Maska	705.80\$
#623	Librairie Poirier	749.58\$
#48	Dépenses loisirs	192.43\$
#412	Municipalité de St-Alexis-des-Monts	2323.63\$
#775	Nordikeau inc.	617.07\$
#542	Services Techniques incendies	165.45\$
#813	Spectralite-Signo plus	1484.57\$
#1196	9413-1778 Québec inc.	6466.96\$
#97	Accessoires d'auto Leblanc Ltée	83.98\$
#1200	Argus Environnement inc.	415.34\$
#1039	Bergeron Électrique	1160.51\$
#1081	Boisvert Mini-Mécanik	141.43\$
#194	CMP Mayer inc.	872.37\$
#243	Emco Québec crédit	3546.91\$
#252	Épicerie Jacques Lessard	927.00\$
#1221	Groupe ABS inc.	19 430.78\$
#1220	Groupe Richer	602.41\$
#274	I Gagnon & Fils (1983)	3072.58\$
#1085	Kanatrac	1689.85\$
#453	Matériaux Lavergne inc.	187.69\$
#1217	Monsieur Party	704.22\$
#463	MRC de Maskinongé	5115.31\$
#406	Municipalité de Sainte-Ursule	527.61\$
#1202	Productions Bataclan	1852.16\$
#477	Service Plus G.M.	4081.61\$
Total		73 580.33\$

Monsieur le maire demande le vote.

151-08-2025

RAPPORT DE LA GREFFIÈRE-TRÉSORIÈRE DES RECETTES ET DÉPENSES AU 31 JUILLET 2025

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur le conseiller Denis Bergeron appuyé par monsieur le conseiller Régent Michaud et unanimement résolu que ce conseil accepte le dépôt du rapport sur les activités financières de fonctionnement à des fins fiscales de la municipalité au 31 juillet 2025 tel que présenté par la greffière-trésorière.

Monsieur le maire demande le vote.

152-08-2025

SYSTÈME DE GESTION DE L'APPLICATION DE LA LOI SUR LES ARCHIVES (GALA)

ATTENDU QU'en vertu de l'article 7 de la *Loi sur les archives* (L.R.Q., chap. A-21.1), tout organisme public doit établir et tenir à jour un calendrier de conservation de ses documents ;

ATTENDU QU'en vertu du troisième alinéa de l'article 8 de cette loi, tout organisme public visé aux paragraphes 4° à 7° de l'annexe doit, conformément au règlement, soumettre à l'approbation de Bibliothèque et Archives nationales du Québec (BAnQ) son calendrier de conservation et toute modification relative à l'addition de nouveaux documents ou relative aux documents destinés à être conservés de manière permanente ;

ATTENDU QUE la Municipalité de Sainte-Angèle-de-Prémont est un organisme public visé au paragraphe 4° de l'annexe de cette loi ;

ATTENDU QUE la Municipalité de Sainte-Angèle-de-Prémont désire utiliser le système Gestion de l'application de la Loi sur les archives (GALA) pour la refonte et la soumission de ses règles de conservation;

ATTENDU QUE la Municipalité de Sainte-Angèle-de-Prémont n'a pas de règlement de délégation de pouvoirs ou de signature ou que son règlement ne prévoit pas la matière de la présente résolution ;

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur le conseiller Régent Michaud et appuyé par monsieur le conseiller Denis Bergeron d'autoriser la directrice générale et greffière-trésorière à signer le calendrier de conservation et toute modification relative à l'addition de nouveaux documents ou relative aux documents destinés à être conservés de manière permanente, et à soumettre ce calendrier ou cette modification à l'approbation de Bibliothèque et Archives nationales du Québec.

Monsieur le maire demande le vote.

153-08-2025

ENTENTE INTERMUNICIPALE POUR LE PARTAGE DES REDEVANCES DE CARRIÈRES ET SABLIERES

REPORTÉ

ATTENDU QUE la Municipalité de Sainte-Ursule perçoit des redevances en vertu de l'article 6 de la Loi sur les compétences municipales pour l'exploitation de la carrière Arseneault située sur son territoire ;

ATTENDU QUE les camions liés à cette exploitation empruntent une partie du réseau routier de la Municipalité de Sainte-Angèle-de-Prémont, ce qui engendre des impacts sur l'entretien et l'usure de ses chemins ;

ATTENDU QUE les deux municipalités souhaitent établir une collaboration équitable et durable dans le respect des principes de bon voisinage ;

ATTENDU QUE la présente entente est conclue pour une durée de cinq (5) ans, renouvelable automatiquement pour des périodes successives de **trois (3) ans**, sauf avis contraire écrit d'une des parties au moins **six (6) mois** avant l'échéance;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR_____, appuyé par_____ et unanimement résolu;

QUE la Municipalité de Sainte-Ursule conclue une entente intermunicipale avec la Municipalité de Sainte-Angèle-de-Prémont visant le partage de 20 % des redevances perçues pour l'exploitation de la carrière Arseneault ;

QUE cette entente précise les modalités de versement, la durée de l'entente, et les mécanismes de suivi entre les deux parties ;

QUE le maire et la directrice générale soient autorisés à signer ladite entente au nom de la Municipalité de Sainte-Ursule.

Monsieur le maire demande le vote.

154-08-2025

AUTORISATION À MME EVELYNE CAYA-PELLETIER DE MAGASINER UN ENREGISTREUR VIDÉO POUR LES SÉANCES DU CONSEIL

CONSIDÉRANT QUE l'enregistreur vidéo connaît des ratés importants lors des séances du conseil et répond mal aux besoins;

CONSIDÉRANT QUE le conseil mandate l'agente de support informatique, Mme Evelyne Caya-Pelletier, à magasiner et à recueillir des soumissions en vue de l'achat d'un nouvel enregistreur vidéo destiné à l'enregistrement des séances du conseil.

CONSIDÉRANT QUE Mme Caya-Pelletier est mandatée pour rechercher des modèles répondant aux besoins techniques de la municipalité, à comparer les prix et les fonctionnalités, à présenter les options retenues au conseil pour approbation finale;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR monsieur le conseiller Régent Michaud appuyé par monsieur le conseiller Martin Harvey et unanimement résolu que le conseil accepte que cette autorisation soit valide à compter de la séance tenante et ce, jusqu'à la présentation des recommandations au conseil.

Monsieur le maire demande le vote.

6. RESSOURCES HUMAINES

7. SÉCURITÉ PUBLIQUE

155-08-2025

COUPE D'ARBRES SUR LE TERRAIN DE LA MUNICIPALITÉ

CONSIDÉRANT QUE certains arbres situés sur le terrain appartenant à la Municipalité de Sainte-Angèle-de-Prémont présentent un risque pour la sécurité des citoyens ou nuisent à l'aménagement du site ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité souhaite procéder à l'abattage de ces arbres de manière sécuritaire et conforme aux règlements municipaux et aux normes environnementales en vigueur ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a consulté des professionnels pour évaluer l'état des arbres concernés et recommander les mesures appropriées ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR monsieur le conseiller Georges Lysight appuyé par monsieur le conseiller Régent Michaud et unanimement résolu que la Municipalité autorise la coupe des arbres identifiés comme étant problématiques et dangereux sur le terrain municipal et sur certaines routes de la municipalité;

QUE seules les coupes d'arbres sur le terrain de la municipalité soient confiées à l'entreprise Émondage Mario Béland Inc., au montant total de 4000\$ avant les taxes ;

QUE les autres travaux situés sur les routes de la municipalité soient effectués par les agents de la voirie, conformément aux pratiques reconnues et aux règlements en vigueur ;

QUE les bois coupés demeurent la propriété de la Municipalité, et puissent être attribués aux citoyens qui en feront la demande, sauf ceux atteints par l'agrile du frêne.

Monsieur le maire demande le vote.

8. TRANSPORT/VOIRIE

156-08-2025

ADJUDICATION DU CONTRAT DE DÉNEIGEMENT

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Sainte-Angèle-de-Prémont a publié un appel d'offres public sur le site du Système électronique d'appel d'offres (SEAO) concernant les services de déneigement pour son territoire ;

CONSIDÉRANT QUE cet appel d'offres s'inscrit dans le cadre de la planification municipale visant à assurer l'entretien hivernal des voies publiques;

CONSIDÉRANT QUE les soumissions reçues ont été ouvertes 28 juillet 2025, à 11h heures de la municipalité et analysées conformément aux exigences de l'appel d'offres ;

CONSIDÉRANT QUE deux entreprises ont soumissionné :

- **Transport Viateur Saint-Yves INC,**

Option A

Coût total du contrat pour **2025-2026** pour 33.83 kilomètres : **189 618.21 \$**

Coût total du contrat pour l'option **2026-2027** pour 33.83 kilomètres : **204 204.31 \$**

Option B

Coût total du contrat pour **2025-2026** pour 33.83 kilomètres : **189 618.21\$**

Coût total du contrat pour **2026-2027** pour 33.83 kilomètres : **204 204.31 \$**

Coût total du contrat pour

L'option **2027-2028** pour 33.83 kilomètres : **211 010.90 \$**

- **Guy Pichette Inc.**

Option A

Coût total du contrat pour **2025-2026** pour 33.83 kilomètres : **232 792.69 \$**

Coût total du contrat pour l'option **2026-2027** pour 33.83 kilomètres : **239 755.24 \$**

Option B

Coût total du contrat pour **2025-2026** pour 33.83 kilomètres : **213 928.40\$**

Coût total du contrat pour **2026-2027** pour 33.83 kilomètres : **232 792.69\$**

Coût total du contrat pour

L'option **2027-2028** pour 33.83 kilomètres : **244 422.76\$**

EN CONSÉQUENCE, II EST PROPOSÉ PAR monsieur le conseiller Georges Lysight appuyé par monsieur le conseiller Martin Harvey et unanimement résolu, que le contrat de déneigement soit adjugé au soumissionnaire Transport Viateur Saint-Yves Inc. ayant présenté le plus bas prix, soit pour un montant total de 604 833.42\$ avec taxes, selon les termes et conditions établis dans le devis d'appel d'offres pour l'**option B**.

Monsieur le maire demande le vote.

157-08-2025

RECOMMANDATION DE PAIEMENT – DÉCOMPTE NUMÉRO 1A ET 1B - TRAVAUX DE VOIRIE RANG TRÉPANIÉ – CONSTRUCTION ET PAVAGE BOISVERT

CONSIDÉRANT la recommandation de paiement émise par l'ingénieur M. Ghyslain Lambert concernant les travaux d'asphaltage réalisés par Construction et Pavage Boisvert dans le rang Trépanier ;

CONSIDÉRANT QUE le montant recommandé à payer s'élève à 194 606.07\$ taxes incluses ;

CONSIDÉRANT la réception des factures 78968 et 78969, datées du 31 juillet 2025 ;

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur le conseiller Régent Michaud appuyé par monsieur le conseiller Denis Bergeron et unanimement résolu que le conseil municipal de Sainte-Angèle-de-Prémont prenne acte de la recommandation de paiement faite par l'ingénieur et autorise le paiement à Construction et Pavage Boisvert le montant total de 194 606.07\$ taxes incluses, tel que stipulé sur les factures.

Monsieur le maire demande le vote.

158-08-2025

RECOMMANDATION DE PAIEMENT – TROISIÈME DÉCOMPTE -TRAVAUX TROTTOIR WATERLOO – COMPAGNIE PAVAGE DE BEAUCE LTÉE

CONSIDÉRANT la recommandation de paiement émise par l'ingénieur M. Ghyslain Lambert concernant les travaux réalisés par Les Excavations Pavages de Beauce Ltée dans le rang Waterloo ;

CONSIDÉRANT QUE le montant recommandé à payer s'élève à 26 175.01\$ taxes incluses ;

CONSIDÉRANT la réception de la facture numéro #17128, datée du 5 août 2025 ;

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur le conseiller Martin Harvey appuyé par monsieur le conseiller Denis Bergeron et unanimement résolu

que le conseil municipal de Sainte-Angèle-de-Prémont prenne acte de la recommandation de paiement faite par l'ingénieur et autorise le paiement à la compagnie Les Excavations Pavages de Beauce Ltée au montant de 26 175.01\$ taxes incluses, tel que stipulé à la facture numéro 17128.

Monsieur le maire demande le vote.

159-08-2025

LIGNAGE DU STATIONNEMENT DE LA MUNICIPALITÉ PAR LIGNE MASKA

CONSIDÉRANT QUE la municipalité souhaite effectuer des travaux de lignage sur son stationnement municipal afin d'améliorer l'organisation, la sécurité et l'accessibilité des lieux;

CONSIDÉRANT QUE l'entreprise Ligne Maska a soumis une proposition pour la réalisation desdits travaux au montant de 3006\$ avant taxes;

CONSIDÉRANT QUE le conseil considère que cette offre est conforme aux besoins et raisonnable sur le plan financier;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR monsieur le conseiller Régent Michaud appuyé par monsieur le conseiller Martin Harvey et unanimement résolu que le conseil municipal autorise les travaux de lignage du stationnement municipal à être réalisés par l'entreprise Ligne Maska, que la directrice générale greffière-trésorière Mme Mamou Kaba soit autorisée à procéder à la signature de tout document requis à cette fin.

Monsieur le maire demande le vote.

160-08-2025

PAIEMENT DES FRAIS DE SERVICE PROFESSIONNEL DE L'INGÉNIEUR GHYSLAIN LAMBERT

CONSIDÉRANT QUE l'ingénieur M. Ghyslain Lambert, a fourni des services professionnels à la municipalité dans le cadre de travaux d'infrastructures, plan de voirie et évaluation technique,

CONSIDÉRANT QUE les factures relatives à ces services ont été déposées et vérifiées;

- ✓ Facture 25-110 du 31-07-2025 au montant de 2931,86\$ avec taxes : Dossier Rang Trépanier, rencontre et suivis des travaux;
- ✓ Facture 25-111 du 31-07-2025 au montant de 3811,42\$ avec taxes : Dossier trottoir et suivi des travaux;
- ✓ Facture 25-112 du 30-05-2025 au montant de 2247,76\$ avec taxes : Rencontres dossier Maxxum et autres dossiers;

CONSIDÉRANT QUE les travaux et services rendus sont jugés conformes aux attentes de la municipalité;

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur le conseiller Denis Bergeron appuyé par monsieur le conseiller Georges Lysight et unanimement résolu, que la municipalité autorise le paiement desdits factures de M. Ghyslain Lambert, ingénieur, pour un montant total de 8991.04\$ plus taxes, le tout pour services professionnels rendus.

Monsieur le maire demande le vote.

9. URBANISME

10. ENVIRONNEMENT

11. LOISIRS ET CULTURE ET POLITIQUE FAMILIALE

12. AFFAIRES NOUVELLES

13. PÉRIODE DE QUESTIONS

13.1 Des citoyens ont encore posé des questions

14. CLÔTURE DE LA SESSION

161-08-2025

CLÔTURE DE L'ASSEMBLÉE

L'ordre du jour étant épuisé, **IL EST PROPOSÉ PAR** monsieur le conseiller Régent Michaud appuyé par monsieur le conseiller Martin Harvey et unanimement résolu de clore la présente séance à 20h24.

Michel Pelletier
Maire

Mamou Kaba
Directrice générale et
Greffière-trésorière

Je, Michel Pelletier, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Michel Pelletier, maire